

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article835>



LE BREVET « NOUVEAU » EST ARRIVÉ

- Actualités - 2017/2018 -



Date de mise en ligne : vendredi 17 novembre 2017

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

LE BREVET « NOUVEAU » EST ARRIVÉ !

Par [Jean-Rémi GIRARD](#), vice-président du SNALC-FGAF

À la suite de demandes émises par le SNALC (cf. notre précédent numéro), et compte tenu de nombreux dysfonctionnements lors de la session 2017, le ministère a présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation d'octobre des aménagements au Diplôme National du Brevet.

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS SONT LES SUIVANTS :

Augmentation de la part des épreuves dans le diplôme (400 pts au lieu de 300 pts).

Séparation claire des différentes épreuves écrites (Français, Mathématiques, HGEMC, SVT/PC/Techno).

Nouveau barème pour les épreuves, mettant l'accent sur le Français et les Mathématiques.

> Français = 100 pts

> Mathématiques = 100 pts

> HGEMC = 50 pts

> SVT/PC/Techno = 50 pts

> Épreuve orale = 100 pts

> En plus des modalités actuelles, réintroduction de l'histoire des arts dans l'épreuve orale. Cette dernière ne porte donc plus obligatoirement sur un « projet » de l'élève.

Passage du niveau de maîtrise 3 du socle (« maîtrise satisfaisante ») de 40 à 35 pts pour diminuer le phénomène des élèves se présentant aux épreuves en ayant déjà le DNB.

Plusieurs de ces changements correspondent à des demandes du SNALC.

Toutefois, ils ne résolvent en rien les problèmes posés notamment par l'architecture bâtarde du DNB, ou encore par les bilans de fin de cycle. Nous continuons donc de militer au ministère pour que l'on revoie en profondeur le fonctionnement du LSU (Livret Scolaire Unique), source de grandes tensions dans de très nombreux collèges.

Le SNALC a pris acte des quelques améliorations proposées en votant POUR le projet de texte. Il est le seul syndicat représentatif des enseignants à l'avoir fait. À croire que les autres organisations ignorent complètement les problèmes posés par le déséquilibre des points entre socle et épreuves, ou encore par le poids trop important d'une épreuve orale souvent vide de contenu réel.

VOTE FINAL, AMENDEMENTS : QUI A FAIT QUOI ?

Le vote final (uniquement consultatif) a été négatif. Le SNALC a voté POUR. La FSU (dont le SNES) et la CGT se sont abstenues. Le SE-UNSA et le SGEN-CFDT ont voté CONTRE.

Répondant aux attentes des professeurs, le SNALC a proposé un voeu remplaçant l'évaluation du socle par les évaluations disciplinaires de l'année de troisième. La FSU et FO ont soutenu ce voeu. La CGT s'est abstenue. L'UNSA et la CFDT ont voté contre.

Le SNALC a également déposé plusieurs amendements, en accord avec l'avis ultra-majoritaire de nos adhérents (suite à l'enquête à laquelle vous avez eu l'amabilité de répondre nombreux), notamment :

LE BREVET « NOUVEAU » EST ARRIVÉ

- > un amendement remplaçant l'épreuve orale actuelle par une épreuve orale de Langue Vivante,
- > des amendements diminuant le nombre de points octroyés par les niveaux 1 et 2 du socle,
- > un amendement attribuant les mentions uniquement sur les résultats des épreuves.

Hélas, aucune autre organisation syndicale représentative n'a soutenu ces amendements proposés par le SNALC. Attachés à une éthique professionnelle, nous transmettons fidèlement le point de vue des collègues que nous représentons. Les autres organisations peuvent-elles en dire autant ?

contact : girardsnalc@yahoo.fr